

DÉPARTEMENT de la GIRONDE
ARRONDISSEMENT de BORDEAUX
Commune de LORMONT

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT
du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du VENDREDI 12 JUIN 2020

L'an deux mille vingt, le vendredi douze juin, à dix-huit heures,

Le conseil municipal de la commune de LORMONT, convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au Pôle Brassens-Camus sous la présidence de Monsieur Jean TOUZEAU.

Présent·es :

Jean **TOUZEAU**, Philippe **QUERTINMONT**, Yasmina **BOULTAM**, Grégoric **FAUCON**, Jannick **MORA**, Stéphane **PÉRÈS DIT PEREY**, Josette **BELLOQ**, Jean-Noël **GOETZ**, Marielle **DESCOUBES SIBRAC**, Geoffrey **RUIZ**, Maférima **DIAGNE**, Sylvie **JUQUIN**, Jean-Claude **FEUGAS**, Vincent **COSTE**, Keziban **YILDIZ**, Eric **LEROY**, Karima **TAJRI**, Tayeb **BARAS**, Maria Del Pilar **RAMIREZ**, Olivier **MARTIN**, Marie-José **SALLABER**, Valdemar **CAMARINHA FÉLIX**, Maud **LEBLOIS**, Marouane **ACHRIT**, Céline **BOUTE**, Nicolas **LE BIGOT**, Levent **OZKAN**, Julie **RECHAGNEUX**, Serge **BLÛGE**, Richard **UNREIN**, Mathieu **BORDENAVE**, Stéphanie **HARTUNG**, Mónica **CASANOVA**.

Absent·es excusé·es ayant donné procuration :

Claude **DAMBRINE** (procuration Philippe **QUERTINMONT**),
Gemma **VERSCHUUR** (procuration Geoffrey **RUIZ**).

Conseillers en exercice : 35

Nombre de présents : 33

Nombre de votants : 35

N° 2020/12.06/07

TABLEAU DES EFFECTIFS : MISE A JOUR

Monsieur Grégoric FAUCON est désigné en qualité de Secrétaire de séance.

Jannick MORA, adjointe à la sécurité, la tranquillité publique et aux ressources humaines, explique aux membres de l'assemblée délibérante que :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au conseil municipal de déterminer les effectifs des emplois permanents à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services et de procéder, le cas échéant, à la suppression des postes non pourvus.

Pour permettre un certain nombre de mouvements de personnel, à savoir :

- * le recrutement des nouvelles cheffes du service des sports et du projet de cité éducative,
- * la nomination de 2 agents de la collectivité au grade d'ingénieur territorial suite à réussite au concours,
- * l'intégration d'un agent de la filière technique dans la filière administrative suite à une reconversion professionnelle.

Il est proposé à l'assemblée délibérante de modifier le tableau des effectifs en conséquence :

Création de postes à temps complet :

- * 1 conseiller des activités physiques et sportives ;
- * 1 attaché territorial sous statut contractuel ;
- * 2 ingénieurs territoriaux ;
- * 1 adjoint administratif principal de 2^{ème} classe.

Suppression de postes à temps complet :

- * 1 technicien principal de 2^{ème} classe sous statut contractuel ;
- * 1 ingénieur territorial sous statut contractuel ;
- * 1 adjoint technique principal de 2^{ème} classe.

Ceci étant exposé, il est donc demandé à l'assemblée délibérante d'adopter les termes de la délibération suivante :

La Ville de Lormont,

Vu la loi N° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi N° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

Vu le décret N° 91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet ;

Vu la délibération N° 2019/21.06/03 du 21 juin 2019 portant mise à jour du tableau des effectifs de la collectivité ;

Entendu le rapport de présentation,

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services et de procéder, le cas échéant, à la suppression des postes non pourvus ;

Considérant la nécessité d'actualiser le tableau des effectifs de la collectivité afin de prendre en compte les besoins de la collectivité ;

DÉCIDE

Article 1 :

d'adopter les modifications du tableau des effectifs comme suit :

Création de postes à temps complet :

- * 1 conseiller des activités physiques et sportives ;
- * 1 attaché territorial sous statut contractuel ;
- * 2 ingénieurs territoriaux ;
- * 1 adjoint administratif principal de 2^{ème} classe.

Suppression de postes à temps complet :

- * 1 technicien principal de 2^{ème} classe sous statut contractuel ;
- * 1 ingénieur territorial sous statut contractuel ;
- * 1 adjoint technique principal de 2^{ème} classe.

GRADES OU EMPLOIS	NOMBRE DE POSTES OUVERTS AVANT MODIFICATION	NOMBRE DE POSTES OUVERTS APRÈS MODIFICATION				
		TOTAL	TITULAIRES		CONTRACTUELS	
			TEMPS COMPLET	TEMPS NON COMPLET	TEMPS COMPLET	TEMPS NON COMPLET
SECTEUR ADMINISTRATIF						
Attaché	17	18	5		13	
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	20	21	21			
SECTEUR TECHNIQUE						
Ingénieur	2	3	3			
Technicien principal de 2 ^{ème} classe	5	4	3		1	
Adjoint Technique principal de 2 ^{ème} classe	41	40	40			
SECTEUR SPORTIF						
Conseiller des activités physiques et sportives	0	1	1			

Article 2 :

de préciser que les crédits afférents sont prévus et inscrits au chapitre 12 « charges de personnel » du budget principal.

VOTE :

POUR :

- 22 - Groupe « Nous, Lormont »,
- 2 - Groupe des « Élu·es Communistes et Républicains »,
- 5 - Groupe « Europe Écologie les Verts »,
- 3 – Groupe « Lormont, Ville Française »,
- 2 - Groupe « Naturellement Lormont »,
- 1 - Groupe « Nouveau Parti Anticapitaliste ».

Le maire, Jean TOUZEAU :

** certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte ;*

** informe qu'il pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication.*

FAIT A LORMONT, le 15 juin 2020
pour extrait certifié conforme au registre des délibérations,

**Le maire,
Jean TOUZEAU**